

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 21 mars 2025  
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2508649A

**Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la Justice,**

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 modifié relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

**En qualité de membres titulaires représentant l'administration :**

- Mme **Carine CHEVRIER**, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. **Pascal PRACHE**, directeur des services judiciaires, ou son représentant ;
- M. **Sébastien CAUWEL**, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Mme **Caroline NISAND**, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. **Julien LE GARS**, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- M. **Nicolas DE SAUSSURE**, chef du service des ressources humaines ;
- Mme **Anne FICHOU-GENTE**, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris Ile-de-France ;
- M. **Maxime RIBAR**, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

- M. **Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;
- M. **Bathilde GROH**, directrice des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse - Île-de-France et Outre-Mer ;
- Mme **Sarah EL QAISI**, cheffe du bureau des politiques sociales au secrétariat général.

**En qualité de membres suppléants représentant l'administration :**

- Mme **Emilie PAUZAT**, adjointe à la sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail au secrétariat général ;
- M. **Hugo FREZET**, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;
- Mme **Syrine MAKHLOUF**, cheffe de pôle qualité de vie au travail à la direction de l'administration pénitentiaire ;
- M. **Christophe LABEDAYS**, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Mme **Sylvie BERBACH**, sous-directrice des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;
- Mme **Anne BONNEHON**, cheffe du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- Mme **Maud WOLFF**, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;
- M. **Gilles LEMEE**, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;
- Mme **Muriel REGNARD**, adjointe à la cheffe du bureau des politiques sociales au secrétariat général ;

**En qualité de membres titulaires représentant les personnels :**

- M. **Jean-François FORGET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Brigitte BRUNEAU BERCHERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Frédéric GALLIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Emmanuel CHAMBAUD**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Sandrine DEBATS**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **François DJAMBA**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Joël ESPEL**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Emmanuel BAUDIN**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Samuel DEHONDT**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Jessy ZAGARI**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Patricia ARCADE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Emmanuel GIRAUD**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Catherine ARNAL**, représentant Force ouvrière ;
- Mme **Carole RICOUS**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **Thierry TAMÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Geneviève MAROT**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **François-Xavier GIACOBBI**, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

**En qualité de membres suppléants représentant les personnels :**

- M. **Gilles LARIVIERE**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Alexandre VISSOUUVANADIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Christophe PINTO**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Benoît NORMAND**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Corinne MIN**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Coralie FLAUGNATTI**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. **Thierry GRIFFET**, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme **Gaëlle VERSCHAEVE**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Erwan SAOUDI**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Hicham SABR**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Medjid MOUHOUB**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Yoan KARAR**, représentant Force Ouvrière ;
- Mme **Catherine URTIAGA**, représentant Force Ouvrière ;
- M. **Pascal MARIÉ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Catherine BACHORZ**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme **Françoise BARRIER**, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. **Elyamine SAID** représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

## **Article 2**

L'arrêté du 13 janvier 2025 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

## **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 21 mars 2025

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
Le chef du service des ressources humaines



N. DE SAUSSURE